

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

REUNION PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Directrice générale provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 11 juin 2020 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je vous informe que je n'ai personne à excuser.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ? M. Luc NAVET et Mme CRAEN sont excusés.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- M. NEUMANN a un examen et Mme Nicole MARECHAL sera légèrement en retard

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ.- Mme ABAD-PERICK est excusée

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Tout le monde est présent

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de M. le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité et la présentation globale et synthétique des rapports d'activités 2019.

Concernant les rapports d'activités, je vous rappelle que les membres de l'Assemblée peuvent intervenir sur simple inscription auprès du Président uniquement ce jeudi 11 juin.

Quant aux réponses du Collège provincial dans le cadre de l'examen des rapports d'activités, celles-ci interviendront lors de notre prochaine séance, à savoir le jeudi 25 juin 2020.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2020. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2020).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Questions d'actualité

Document 19-20/A50 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative la création d'une charte visant à s'opposer à toute forme de discrimination raciale, ethnique, philosophique et religieuse.

Document 19-20/A51 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à une revalorisation budgétaire consacrée au secteur de l'agriculture et de l'environnement.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (documents 19-20/A50, 19-20/A51).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte deux points. Pour la première question, référencée 19-20/A50, je donne la parole à Mme Caroline LEBEAU.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

Mme LEBEAU, Conseillère provinciale (à la tribune).- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, mes chers Collègues.

Si le racisme n'existait pas, 10.000 personnes à Bruxelles et 1.000 personnes à Liège, n'auraient pas dû nous rappeler que nous sommes égaux a déclaré Emmanuel André. L'actualité internationale nous rappelle à quel point le racisme est présent dans notre société.

« I can't breathe », « je ne peux plus respirer », sont les derniers mots de Georges Floyd. Cet homme a été maintenu à terre par un policier qui écrasait sa trachée de tout son poids et ce, pendant plus de huit minutes. Ses derniers mots sont devenus le symbole des violences policières aux Etats-Unis.

Même si ces faits ne se sont pas passés chez nous, si nous regardons autour de nous et ce, malgré le travail formidable de certaines associations, ce n'est pas encore assez.

Au niveau de la société, l'ancien Centre de l'Egalité des Chances devenu UNIA signale que tout comme en 2017, le nombre de signalements reçus a augmenté en 2018 ! Il en a enregistré 7.489, c'est à dire 13,5% de plus qu'en 2017 et a ouvert 2.192 nouveaux dossiers, 8,7% de plus qu'en 2017.

Tous domaines confondus, la répartition des dossiers se fait comme suit : 33.9% sur base des critères dits « raciaux » ; 23.6% sur le handicap ; 12% par rapport aux convictions religieuses ou philosophiques.

Les signalements qui ont le plus augmenté sont : l'orientation sexuelle, +48,8% par rapport à 2017; la fortune, +24%; le handicap +17,1%.

Au niveau du milieu carcéral, Loïc Wacquant, éminent sociologue, explique que les étrangers et assimilés seraient "les noirs" de l'Europe, dans le sens où depuis 1989 la population entrant dans les prisons des États-Unis est majoritairement noire, il fait le parallèle avec le cas européen en constatant le même phénomène qui toucherait les étrangers et assimilés surreprésentés en prison.

De fait, on observe qu'à travers toute l'Europe, les étrangers, les immigrés non-occidentaux dits de la "seconde génération" et les personnes de couleur, sont massivement surreprésentés au sein de la population détenue et ce, à un degré comparable voire supérieur en maints endroits à la "disproportionnalité" qui frappe les Noirs en Amérique.

Face à l'ensemble de ces chiffres, nous ne pouvons plus nier que le racisme existe aussi en Belgique.

J'en viens donc à ma proposition : à l'instar de la Ville de Liège, le Conseil provincial ne pourrait-il pas s'engager encore plus loin en créant une charte afin de s'opposer à toute forme de discrimination raciale, ethnique, philosophique et religieuse et s'engager à un accès égal pour tous et toutes au sein des services provinciaux. Charte que nous promulguerons à toute personne liée de près ou de loin à notre Province : ses travailleurs, ses Conseillers, ses Députés, les sportifs ou encore toute organisation ou sponsoring organisé par ou dans la Province de

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

Liège. Ce n'est certes pas la solution qui va tout résoudre mais c'est un petit pas. Car qui mieux que vous, que nous, pouvons montrer l'exemple dans notre si belle Province.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Conseillère provinciale. Pour la réponse, j'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Président (à la tribune). – Merci Monsieur le Président.

Chère Conseillère, Madame LEBEAU, je vous remercie pour votre question qui me permet de faire le point sur la position et les actions de la Province de Liège même pour lutter contre les discriminations, sous toutes les formes qu'elles puissent prendre.

L'extrême violence de la mort de Georges Floyd a profondément choqué et blessé bon nombre de citoyens à travers le monde. Ils ont d'ailleurs été nombreux à manifester leur colère et leur rejet du racisme sous toutes ses formes. À Liège, environ 700 personnes se sont rassemblées pour lui rendre hommage et dénoncer le racisme du quotidien. Je ne reviendrai pas sur l'adéquation, ou non, de ces rassemblements avec les mesures sanitaires en vigueur dans le contexte que nous connaissons tous, d'autres s'en sont déjà chargés.

Ces évènements rappellent, selon moi, à quel point le racisme existe encore, à tous les niveaux de notre société, et qu'il doit être combattu avec la plus grande implication. C'est notamment pour cette raison, que notre Première Ministre a confirmé la relance de la Conférence Interministérielle contre le racisme, le 4 juin dernier en séance plénière devant la Chambre des représentants.

L'article 1er de la Déclaration universelle des droits de l'Homme proclame que "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits".

Le corollaire de ce principe d'égalité est celui de la non-discrimination. Il y a discrimination lorsque des personnes se trouvant dans la même situation sont traitées de manière différente et ce, sans que cette différence de traitement puisse être objectivement et raisonnablement justifiée.

Ces discriminations restent malheureusement importantes: origine ethnique, nationale ou sociale, religion, langue, sexe, idées politiques, orientation sexuelle, âge, état de santé, ... La discrimination basée sur ce qu'on appelle la "race", soit le racisme, reste une des formes de discrimination parmi les plus répandues.

Rappelons par ailleurs que, tant la Convention Européenne des Droits de l'Homme que notre Constitution garantissent le respect de ces principes.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

Le racisme est un délit et il doit être attaqué de front avec tout l'arsenal législatif déjà disponible.

Cela n'est manifestement pas suffisant. Il est donc également essentiel de renforcer encore le vivre ensemble et la solidarité. Ainsi mettre en place et soutenir des dispositifs de prévention, de sensibilisation, d'actions et des outils d'éducation destinés à, d'une part, lutter contre toute forme de discrimination, et d'autre part, promouvoir l'égalité entre les individus, participe nécessairement à la lutte contre le racisme.

Combattre le racisme et agir efficacement contre les discriminations, qu'elles soient individuelles ou plus institutionnelles, nécessite donc l'investissement de chacun dans ses missions respectives.

À cet effet, la Province de Liège y est d'ailleurs investie depuis de nombreuses années.

La Province de Liège se doit, d'abord, de respecter la loi de l'égalité des usagers des services publics. Cette obligation des services publics figure d'ailleurs à l'article 5 du règlement de travail du personnel provincial non enseignant qui stipule que : « L'agent assure à tous les usagers se trouvant dans la même situation une égalité de traitement, sans distinction fondée notamment sur la religion, les convictions, la nationalité, l'origine ethnique ou sociale, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap de ces derniers ».

Ce point fondamental du règlement de travail constitue le socle sur lequel tous les services provinciaux doivent s'appuyer pour remplir leurs missions.

Il engage la Province et ses services à respecter l'égalité entre les personnes et s'oppose donc à toute forme de discrimination.

Ensuite, plusieurs départements et services de la Province de Liège participent activement et depuis de nombreuses années, à la lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité des chances.

On ne peut pas tous les citer mais notons par exemple : l'exposition Pan'Art qui vise à sensibiliser au handicap, qu'il soit physique et/ou mental ; le service Egalité des chances avec la lutte contre les stéréotypes de genre dans les choix d'orientation scolaire et professionnelle, la sensibilisation à l'égalité des femmes et des hommes, le service Openado avec la lutte contre le harcèlement scolaire, son travail pour développer le savoir vivre ensemble, le respect de soi et des autres dès le plus jeune âge et enfin, le Carrefour Santé Social, CaSS qui accompagne toutes les personnes en détresse dans un contexte de tolérance et de promotion du vivre ensemble.

De plus, chaque année, le département des Affaires sociales lance un appel à projets à l'attention des associations qui, sur le territoire de la province de Liège, proposent des actions favorisant l'intégration des populations d'origine étrangère.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

C'est ainsi qu'en 2019, un montant total de 24.789,00€ a été octroyé à 12 associations : parmi celles-ci, l'asbl Belgo-Sénégalaise, Au Petit Soleil, AMONSOLI, le Terrain d'aventures de Hodimont, ...

Depuis 2010, la Province de Liège est également signataire de la Charte européenne pour l'Égalité des Femmes et des Hommes dans la vie locale qui vise à amener les collectivités locales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et tous.

Vous le constaterez, nul besoin de charte pour engager l'institution provinciale sur le terrain de la lutte contre les discriminations.

Sa position est, sans équivoque et son engagement, sans faille.

Néanmoins, la Province de Liège pourrait, par exemple, rappeler son engagement dans la lutte contre le racisme en utilisant ses réseaux sociaux et autres moyens de communication pour expliquer comment signaler une discrimination via un formulaire disponible en ligne sur le site d'Unia.

Ainsi, l'Institution provinciale assurerait sa mission de relais entre les citoyens et cette institution publique indépendante qui lutte contre la discrimination et défend l'égalité des chances en Belgique.

Je terminerai ma réponse en vous rappelant que, même si la Province, comme d'autres acteurs, est déjà très engagée, il est primordial de ne jamais baisser la garde face aux discriminations.

La question du racisme notamment est très, trop, régulièrement remise en lumière par des faits qui doivent nous interpeller, et agir, systématiquement, sur nous comme des piques de rappel. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente. Quelqu'un souhaite t'il intervenir ? Mme LEBEAU. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LEBEAU, Conseillère provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. En tout cas, je voulais vraiment vous remercier pour votre réponse et pour justement cette proposition que vous avez faite pour faire un rappel pour le site. C'est une petite avancée et c'est comme ça qu'on avancera. Merci Madame.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Pour la deuxième question, référencée 19-20/A51, je donne la parole à Mme Isabelle SAMEDI. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SAMEDI, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, Bonjour à tous,

La crise que nous venons de traverser a cela d'exceptionnel qu'elle pouvait difficilement

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

s'anticiper. Celle juste à nos portes est prévisible.

Monsieur le Député, je souhaiterais vous éclairer de quelques compléments d'informations concernant la sécheresse. En effet, la réponse que vous avez donnée à ma collègue du PTB n'est pas correcte, ou en tout cas, grandement lacunaire.

Oui, c'est vrai, il y a toujours eu des épisodes de sécheresse, des moments de canicule. Mais dire cela, c'est nier l'augmentation de leur fréquence et de leur durée. L'Agence européenne de l'environnement estime que d'ici 2050, c'est une année sur deux où nous connaissons une vague de sécheresse. Y a-t-il toujours eu des phénomènes pareils dans notre pays Monsieur le Député ? Pas à ma connaissance.

Aujourd'hui, la Flandre connaît déjà une grande crise hydrique. Sur une échelle du risque de sécheresse, elle se classe avec des pays comme Chypre ou Andorre. C'est juste l'autre moitié de notre pays moins bien lotie en nappes phréatiques me direz-vous. Or, le classement de la Belgique tout entière n'est pas beaucoup plus enviable.

Il y a à peine quelques jours, dans une communication officielle, Monsieur le Gouverneur disait également ceci : "Pour préserver les ressources en eau et garantir un approvisionnement normal au cœur de l'été, il est important que les citoyens fassent dès à présent un usage raisonné de l'eau de distribution".

Heureusement, notre Ministre de l'Environnement dit ceci : « Globalement, la situation est sous contrôle mais il faut rester extrêmement attentif parce qu'on sait que les sécheresses vont arriver à répétition d'année en année donc on doit pouvoir prendre des mesures beaucoup plus structurelles aussi pour accompagner le territoire".

Il ne s'agit donc pas d'un état de fait de normalité, comme vous le suggériez en réponse à ma collègue, mais bien d'une conséquence directe du dérèglement climatique qui ne va faire que s'amplifier dans les décennies à venir.

La Province, comme tous les autres niveaux de pouvoir, doit actionner les leviers dont elle dispose pour anticiper les conséquences désastreuses de ces sécheresses. Notamment via ses compétences Supracommunalité, Ruralité, Environnement, etc. avec les outils déjà disponibles, sa bonne connaissance du terrain au travers des différents organismes existants.

Nous avons une expertise, et nous pouvons en faire davantage profiter nos communes et nos agriculteurs dans le cadre d'un plan climat qui ne demande qu'à vivre.

Nous nous devons d'anticiper cette problématique pour demain, si nous ne voulons pas vivre une crise alimentaire qui sera autrement plus difficile à gérer que le Covid : l'agriculture, nos producteurs locaux, ne sont pas accessoires, ils sont essentiels. Nous ne pourrions pas dire que nous ne savons pas.

Il nous faudra sortir des discours habituels, nous montrer audacieux, proactifs... consulter des personnes possédant l'expertise d'autres modèles d'agricultures, agro-écologie, permaculture, etc..

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

De rencontrer les divers acteurs du terrain, et de voir avec eux comment nous pouvons les aider, autrement.

Entendre leurs difficultés et y répondre en permettant l'accès à de nouvelles formations, en permettant d'outiller tous ceux qui le désireraient, il est grand temps d'intégrer tous les acteurs concernés dans une réflexion globale : agriculteurs, citoyens, Communes,...

En politique, les variables/curseurs passent déjà par une ouverture d'esprit, mais surtout et encore plus, par des affectations budgétaires....et respecter une logique de priorisation.

Nous demandons, une nouvelle fois que le budget alloué à la quatrième Commission, et plus particulièrement concernant l'agriculture et l'environnement, soit revalorisé. Les enjeux de demain se jouent précisément là.

En espérant, Monsieur le Député, de vous avoir ouvert un autre angle de vue sur une problématique que vous tendez à minimiser.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. J'invite M. le Député provincial André DENIS à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune). – Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

Madame Samedi, permettez-moi de vous reprendre avec vigueur : ma réponse au PTB n'était pas « incorrecte ou grandement lacunaire » comme vous le dites. Et d'ailleurs, je ne peux vous laisser penser, et encore moins dire, que je néglige ou minimise la problématique climatique et ceux qui la subissent de plein fouet.

Je pense que, depuis mon arrivée au sein de ce Collège provincial, je n'ai pas ménagé mes efforts pour être aux côtés des agriculteurs et des petits producteurs.

Ma réponse se rapportait directement à la question qui m'était donc posée : les services agricoles ont-ils été sollicités par nos agriculteurs au sujet de la sécheresse annoncée ?

J'ai indiqué que ce n'était pas le cas et ai précisé ce qui se passait traditionnellement en cas de sécheresse. J'ai stipulé que c'était la raison pour laquelle nous n'étions pas contactés, parce que nos producteurs connaissent la procédure et vers qui se tourner, qu'au besoin on les renseignerait d'ailleurs sur celle-ci. Et ce n'est pas nous ! Je suis un ardent défenseur des Provinces mais je pense qu'elles ne peuvent pas tout faire, surtout quand d'autres le font comme c'est clairement le cas ici. La Wallonie et les Communes sont en charge de cette problématique, laissons-les agir et n'ayons pas la prétention de penser pouvoir faire mieux qu'eux !

Notre action pour l'agriculture se situe ailleurs, via de multiples initiatives, relatées dans

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

notre rapport d'activités, que vous connaissez ou que vous devriez connaître en tant que Présidente de la Commission qui en a la charge !

Votre question est différente, elle relève de l'adaptation au climatique ! Or, je ne nie pas que ce dernier provoque désormais des sécheresses plus fréquentes et plus ravageuses. Je ne nie pas non plus que nous devons, quelle que soit notre échelle, nous adapter à ses conséquences environnementales, et donc culturelles. C'est d'ailleurs l'essence même de notre Plan Climat : l'adaptation au réchauffement climatique et à ses effets. C'est la preuve que nous sommes bien conscients de la réalité «environnementale que nous rencontrons et que nous ne fermons ni les yeux ni les portes sur ce que nous devons faire.

Mais votre question m'interpelle : vous savez que nous sommes soucieux de travailler à la préservation de la biodiversité, à la limitation des impacts du réchauffement sur notre territoire.

Vous savez à quel point le sujet est vaste et demande une réflexion profonde, programmatique. Vous savez que, chaque année, nous mettons des actions en place en ce sens, que nous les ajustons, que nous les renforçons, que nous les élargissons. Vous le savez parce que ce travail de fond est mené, notamment, en quatrième Commission.

Nous avons d'ailleurs discuté pas plus tard qu'hier d'une séance spéciale de la quatrième Commission, fixée le 22 juin prochain intitulée, à votre demande d'ailleurs, « Plan Climat - Réflexions sur la transition durable de notre territoire » qui doit évoquer ce genre de sujet et permettre à la réflexion globale qu'appelle votre question de se développer !

Ainsi, et au-delà du besoin d'exister médiatiquement et/ou politiquement, je vous demanderai un peu de patience et de cohérence entre votre interpellation de ce jour et la dynamique que nous souhaitons mener ensemble au sein de notre quatrième Commission.

Je ne puis donc répondre à votre question, dans le sens où cela serait trop long d'égrainer ici un inventaire global d'adaptation de nos politiques au changement climatique. Je n'ai pas encore, malheureusement, toutes les solutions face au réchauffement. Mais j'espère en trouver de nouvelles, en approfondir certaines, grâce à notre travail du 22 juin et les adapter à notre territoire. Peut-être pourrai-je alors vous répondre?

Enfin, et puisque je vous demande de la cohérence, osons porter, la réflexion jusqu'au bout, ainsi je me permets de revenir sur le positionnement d'Ecolo sur la réforme des Provinces et en particulier sur les zones de secours et les montants que les Provinces doivent trouver pour les financer ! Je vous rappellerai que c'est 60% du montant de la dotation des zones que les Provinces devront reprendre à leur charge à l'horizon 2024, 60% pour environ 35 millions d'euros, c'est déjà beaucoup, or vous savez sûrement qu'Ecolo prônait pour une reprise à 100% du montant de la dotation soit, à terme pour la Province de Liège, environ 65 millions d'euros annuels.

Le financement d'un tel montant par la Province de Liège n'aurait pour conséquence que de diminuer voire de supprimer les budgets alloués aux différentes politiques provinciales, dont celles consacrées, par exemple, à la politique climatique et au développement durable.

Alors évidemment, moi, je suis aussi enthousiaste que vous sur allouer des budgets plus importants à l'agriculture et à l'environnement, j'en parlerai d'ailleurs à ma Collègue en charge du budget. Mais il faudra d'abord, avant de les financer, identifier les vrais besoins, les projets structurés et cohérents à l'échelle de notre territoire à soutenir.

Chacun peut s'accorder sur le fait de faire plus, et c'est vrai dans toutes les compétences mais il s'agirait ici de cibler des actions concrètes et qui seront suivies par les citoyens. Ce qui, suite à des expériences vécues n'est pas toujours évident.

La Province est consciente de la nécessité de mesures à prendre dans le cadre de l'urgence climatique, c'est l'essence même de notre plan climat, mais il serait sans doute temps d'envisager chez Ecolo le passage de la théorie à la pratique. Dire c'est bien, mais faire, c'est mieux! Laissons donc de côté les slogans stériles. Les yakas.

Ceci étant, je peux vous assurer qu'une fois ce travail de fond effectué par notre Commission, je m'engage à défendre budgétairement les mesures envisagées pour autant que dans l'intervalle le Parlement de Wallonie ne s'inscrive pas dans la volonté d'Ecolo d'asphyxier les Provinces et la nôtre en particulier en les privant de leur capacité financière et donc de leur autonomie d'action, en ce compris dans le domaine du Développement durable.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non.

VI.- Motion

Document 19-20/211 : Proposition de motion relative à la reconnaissance du travail des couturières.

M. LE PRESIDENT. – Point 3 de l'ordre du jour (document 19-20/211).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et a soulevé un débat, j'invite donc le rapporteur, M. Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce point est proposé à l'initiative du groupe Ecolo. Sandrina GAILLARD pour le groupe ECOLO précise l'objectif de cette motion qui est d'éviter de profiter plus longtemps du travail, de la bonne volonté, souvent avec perte financière, sans revenu et avec du matériel propre, de nombreuses couturières bénévoles qui ont réalisé des masques et du linge de protection hospitalière. L'objectif poursuivi est donc de trouver un juste retour financier au travers du volontariat par exemple.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

Quatre Commissaires interviennent ensuite pour souhaiter qu'il n'y ait pas de récupération politique du travail bénévole et donc que la motion soit présentée sans que l'origine politique de la motion ne soit connue, mais simplement au nom de l'institution provinciale.

Deux Commissaires insistent pour que soient remerciés toutes celles et tous ceux qui ont donné du temps et de l'argent dans la gestion de cette crise sanitaire ; de nombreux actes gratuits et généreux ont été posés par beaucoup.

Un Commissaire insiste pour que les autres niveaux de pouvoir ne soient pas critiqués.

Un Commissaire estime que le terme « réquisition de locaux » dans le projet est excessif. J'espère être fidèle aux propos tenus.

Il est convenu au consensus que le Collège provincial appréciera l'opportunité de proposer un texte de mise en évidence de tous les actes posés, qui soit global. Si une telle opportunité est confirmée, un Bureau se réunira avant le conseil provincial du 11 juin.

Je pense ne pas me tromper en vous disant que nous en sommes là aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de Groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme DEFRANG-FIRKET et M. CAPPÀ. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Au sujet de cette motion d'ÉCOLO relative à la reconnaissance du travail des couturières mobilisées pendant la crise COVID.

Première chose importante et essentielle que nous tenons à souligner : nous sommes tous extrêmement reconnaissants et bien conscient du travail réalisé par les couturiers et couturières pendant cette crise pour la confection des masques en tissus de confort à l'attention de notre population, de la Province et des Communes.

Ce fut pour certaines, c'est vrai, des heures de travail comme ce fut le cas pour les personnes qui ont bénévolement confectionné des visières, j'en ai un tas sur ma commune, des blouses pour les hôpitaux, comme pour celles qui ont bénévolement apporté leur aide dans les maisons de repos, comme pour celles qui ont bénévolement aidé La Croix Rouge après leurs heures de travail pour livrer les colis alimentaires aux plus démunis, comme pour celles qui ont bénévolement apporté leur aide, j'en connais aussi, aux personnes seules et isolées en faisant toutes les semaines leurs courses et autres démarches utiles avec leur véhicule personnel, comme pour toutes ces personnes qui dans le cadre de leur travail n'ont pas compté leurs heures pour mener à bien leurs missions et répondre à toutes les urgences sans demander de compensation.

Toutes ces personnes méritent évidemment, quel que soit l'ampleur de leur investissement, notre considération et notre plus grand respect. Une chose apparaît : ces

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

citoyens ont voulu apporter leur pierre à l'édifice dans la gestion de cette crise, se rendre utile durant ce confinement qui nous a été imposé à tous, mettre leurs compétences et leur savoir-faire, comme professionnel ou non, au service des autres, de manière volontaire, spontanée et non forcée, de manière altruiste et non mercantile, en pleine connaissance de cause sur l'engagement qu'il prenait.

Je prends ici ma casquette de bourgmestre et de membre de Liège Métropole, savez-vous que 956 de couturiers—couturières se sont manifestées dans le cadre l'opération de l'arrondissement de Liège « Deux masques pour tous ». Elles ont, dans ce cadre, ont confectionné à elles seules 57.410 masques pour la population. Sur ces 956 participantes, il y en a 4, seules 4 ont posé la question d'une éventuelle rémunération. Tous les autres ont adhéré au principe du volontariat parce que c'est dans cet état d'esprit qu'ils s'inscrivaient.

Rien ni personne n'a empêché les couturiers de s'inscrire dans une autre logique s'il le souhaitait, de choisir une autre filière que la Province, que Liège Métropole ou que les Communes et de décider de confectionner des masques et se faire rémunérer pour la vente de ceux-ci. Personne n'a empêché personne de vendre les masques confectionnés.

En outre, si on suit votre logique, pourquoi rémunérer les couturières et non tous les autres personnes qui ont donné de leur temps, est-ce que vous évalué le coût de cette mesure que vous préconisez est-ce que vous avez aussi réfléchi aux conséquences de cette mesure ? En effet, si la Province doit rétribuer les couturières et couturiers cela signifie que les Communes, les hôpitaux devraient le faire aussi ? Vous ne pensez pas qu'ils ont déjà suffisamment le couteau sous la gorge en terme de dépenses liées au COVID pour la gestion de cette crise ?

Est-ce que vous pensez vraiment que la Province ou toute autre organisation ont attendu votre motion pour prendre en compte l'investissement de ces personnes ? Vous pensez vraiment que des formules d'expression d'une reconnaissance du travail accompli ne sont pas déjà envisagées? Non, je peux vous dire que la réflexion est en cours avec pourquoi pas l'idée pour leur dire merci comme il se doit et souligner l'importance de leur geste altruiste.

Autre considération: quand dans vos considérants, vous stipulez que cet appel au bénévolat a reproduit le travail invisible des femmes, c'est-à-dire le travail assimilé au travail domestique et non reconnu comme professionnel et à rémunérer. Mais dites donc, à quelle époque vivez-vous, vous pour associer le travail domestique uniquement aux femmes ? Je vous signale aussi que l'appel a été fait aux hommes et aux femmes habiles de leurs mains pour coudre, sans aucune distinction de sexe !

Vous évoquez également les nombreuses journées de 8 heures et plus de travail, avec risque de surmenage, mais dites donc encore une fois, ce n'est pas de l'esclavage qui sous-tend la démarche de la Province, des Communes ou autre. Jamais aucune pression n'a été mise sur les délais de confection ou d'objectif obligatoire à atteindre en terme de production. Elle voulait en faire 50, elle en faisait 50... quel que soit le temps qu'elle prenait, libre à chacun de prendre le temps qu'elle voulait pour les réaliser.

En résumé, sur base de ces considérations, nous estimons que votre projet de motion n'est pas adéquat. Il tronque l'état d'esprit de cette opération basée en toute transparence sur

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

le volontariat, sur l'envie de s'impliquer pour autrui et sur cette initiative citoyenne à qui la Province a voulu faire écho comme les Communes.

Alors, est-ce que c'est peut-être un peu en manque de visibilité pour l'instant dans le cadre de cette crise que vous cherchez par ce genre d'action à récupérer politiquement une situation difficile que personne n'a voulu Masi s'il vous plait pas sur le dos des bénévoles et des citoyens qui ont voulu en toute simplicité participer bénévolement et à leur manière à la gestion de cette crise sans précédent. Pour toutes ces raisons, le Groupe MR ne soutiendra pas cette proposition de motion en tout cas telle qu'elle est libellée pour le moment.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. M. CAPPÀ. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. CAPPÀ, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Madame GAILLARD, Monsieur VANDEBURIE. Après le Bureau de ce lundi 2 juin, le Groupe socialiste s'est penché attentivement sur votre proposition de motion et même si on peut se réjouir du dévouement d'un grand nombre de personnes dans le cadre de la lutte contre cette épidémie du Covid 19, nous ne pouvons souscrire à cette motion pour toute une série de bonnes raisons que nous voulons souligner ci-après.

Que ça soit dans un mouvement organisé comme les couturières bénévoles pour la production de masques ou pour tous les petits services que les gens se sont rendus entre voisins, entre jeunes et moins jeunes, cette période qui aurait pu amener à un repli sur soi, a vu émerger des dynamiques collectives, citoyennes et nous nous en réjouissons réellement.

Concernant le cas des couturières bénévoles et les éléments spécifiques sur lesquels vous nous proposez de nous engager, nous avons cependant quelques réserves.

Dans l'article paru dans Vers l'Avenir Huy—Waremme du 27 mai 2020 on peut lire : La Hutoise, qui est Conseillère provinciale Écolo, veut valoriser le travail de ces hutoises, défendre ce statut de bénévole. Elle compte déposer une motion avec le liégeois Julien Vandeburie pour la reconnaissance de ces dames pendant la crise sanitaire. « La motion devrait passer en Bureau le 2 juin puis au Conseil provincial le 11 juin. »

Alors, la Hutoise Sandrina Gaillard souhaite, via sa motion, que la Province de Liège passe commande pour gérer la confection de masques durant cette période de déconfinement auprès de couturières professionnelles, ce qui permettrait de soutenir un secteur touché par la crise sanitaire, et de recourir de façon marginale à des non-professionnelles mais en leur offrant des contreparties, comme des chèques-commerces, des chèques touristiques. Et sans être obligées d'assumer les charges. Et pourquoi ne pas aussi soutenir des initiatives mettant en place des filières de confection qui rémunèrent les couturières et cela dans le cadre du redéploiement économique ? Reste à voir maintenant si les autres partis du Conseil provincial suivront l'idée des deux Écolos.»

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

Vous demandez à la Province de passer principalement des commandes auprès de couturières professionnelles. Cette demande nous surprend puisqu'il s'agit d'une obligation légale à laquelle la Province est soumise. Tant au vu de la quantité de masques nécessaire que pour une saine gestion de l'argent public, l'Institution provinciale n'aurait pu se reposer sur la production de couturières bénévoles. Dès lors, il va de soi que pour l'acquisition des 40.000 masques en tissus pour équiper les 6.500 agents provinciaux, ou pour l'utilisation des 5 millions d'euros pour être en mesure de fournir du matériel de protection aux intervenants extérieurs tels que les pompiers, les policiers ou les médecins généralistes, la Province a dû faire appel à des fournisseurs professionnels.

Par ailleurs, vous évoquez des « contres-parties » à offrir à des couturières bénévoles qui seraient sollicitées. Nous sommes assez perplexes quant à cette proposition. D'une part, parce qu'elle est en contradiction avec votre demande de ne passer que par des couturières professionnelles et, d'autre part, par ce que les contres-parties envisagées pourraient très rapidement être requalifiées en rémunérations déguisées. Nous ne pouvons imaginer que le groupe ECOLO souhaite qu'un système qui pourrait s'apparenter à de la fraude sociale soit mis en place.

Concernant votre proposition de réquisitionner des ateliers qui sont actuellement fermés, je vous rappellerai que la Province ne possède pas de pouvoir de réquisition. Cette compétence est entre les mains du Gouverneur ou des Bourgmestres.

Par ailleurs, sur le fond, ce serait donner un caractère structurel et pérenne au travail des couturières qui seraient donc en concurrence déloyale avec des couturières professionnelles. Qui plus est en cette période de déconfinement et de retour progressif à une situation normale où l'ensemble des lieux envisagés sont appelés à ouvrir leurs portes.

Tous ces éléments que je viens de citer ont été répétés à maintes reprises par le Député – Président et par d'autres membres du Collège provincial.

Madame GAILLARD, Monsieur VANDEBURIE, vous l'aurez compris si nous nous réjouissons de cet élan de solidarité et que nous remercions chaque citoyen qui s'est investi pour la collectivité quelle que soit la manière, les engagements prévus dans votre motion, rencontrés par la Province sont même s'ils partent d'une quelconque maladroitness.

De plus, si même vous vous en défendez, les articles parus dans la presse et en particulier, les articles de Vers l'Avenir Huy—Waremmes démontrent derrière tout cela une implication politique que nous jugeons malheureuse dans ce contexte. Beaucoup d'autres acteurs publics ont montré leur investissement et leur solidarité dans la gestion de cet événement tout en restant discrets.

On peut aussi regretter et on vous l'a dit, la distribution de masques devant votre local politique.

Vous avez aussi dit, c'est écrit dans le journal : « Les pouvoirs publics (la Province de Liège, Liège Métropole et plusieurs Communes) ont même fait appel à leurs services, en parlant des couturières bénévoles, pour fournir des masques dits de confort à la population. »

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

Une précision s'impose. La Province de Liège n'a pas fait appel à des couturières mais bien à du volontariat intérieur. Des collaborateurs ont accepté de modifier la tâche pour laquelle ils étaient assignés et suite à un appel interne, ce sont 66 agents provinciaux qui ont répondu et ont accepté de produire 6500 masques.

S'il est à souligner que ce volontariat s'est manifesté pour des couturières, il est aussi à noter qu'il s'est aussi manifesté dans le domaine paramédical.

Autre connotation politique qui nous semble à nous maladroite ou très habile. Quand vous mentionnez dans le Vers l'Avenir de Huy Waremme du 16 mars 2020 : « Besoin d'un coup de main, Sandrina GAILLARD, 0495/218390 ». Le numéro de téléphone seul, aurait été plus anonyme et je pense tout aussi efficace.

Et bien non ! Les socialistes ne veulent en aucun cas faire de la récupération politique, ils souhaitent par contre que le Conseil provincial remercie publiquement toutes celles et ceux qui ont consacré leur temps, le plus souvent dans l'anonymat pour soutenir une population qui en a besoin et la liste est loin d'être exhaustive. Nous pensons au personnel soignant, aux ambulanciers, pompiers, police et éboueurs, services techniques communes, provinciaux, personnel des magasins, grandes surfaces, couturières et j'en passe.

Voilà Mme GAILLARD et M. VANDEBURIE pourquoi nous continuerons à soutenir toutes ces personnes mais pas votre motion.

En conclusions, je propose que tout le Conseil se lève et applaudisse pendant une minute toutes les personnes qui se sont investies et s'investissent encore dans la gestion de cette crise.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. LEJEUNE, M. VANDEBURIE, Mme GAILLARD et M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. LEJEUNE, Chef de Groupe (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Vous me permettrez quand même de marquer mon étonnement. Cela n'est pas une position sur le fond, c'est une position sur la forme. Dans le sens où j'avais cru comprendre, sauf si j'ai effectivement mal compris lors du dernier Bureau, que la discussion était remise entre les mains du Collège, si le Collège estimait en effet que le sujet était d'intérêt provincial il revenait comme il le fait chaque fois avec une proposition de texte au niveau du Bureau, et puis, il y a un consensus, c'est d'ailleurs ce que le règlement d'ordre intérieur prévoit.

Nous l'avons voté avec le R.O.I. mais personnellement, je pense que c'est une mauvaise façon de fonctionner.

Ici, vous avez inscrit le point, vous avez fait le choix, encore une fois, je ne me prononce

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

pas sur le contenu de dézinguer la motion, sorry, mais c'est comme ça que moi je le ressens.

Je n'étais pas d'accord avec tous les termes donc nous nous abstiendrons, je le précise aussi.

Mais donc, ou bien vous faites le choix de continuer à fonctionner sur base de ce que le règlement intérieur propose ou bien nous pouvons faire un autre choix, c'est que quel que soit le texte qui soit présenté, il vienne ici et il soit effectivement débattu ici sans qu'il y ait la censure du Bureau.

A la limite, au vu de ce qui s'est passé aujourd'hui, ma préférence serait de modifier le règlement d'ordre intérieur même si nous venons de le voter et de supprimer toute censure comme quelque part ça s'est passé aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Chef de Groupe.

Peut-être un petit mot par rapport au fonctionnement au niveau du Bureau. Je crois que chaque Conseiller, quel qu'il soit, peut déposer une motion, celle-ci est systématiquement évoquée au Bureau, il y a consensus ou il n'y a pas consensus mais retirer une motion n'est pas du pouvoir du Bureau, c'est du pouvoir de la personne qui la dépose.

A priori, il n'y a pas eu de réponse de la part du Collège provincial. Ici il y a une réponse des Groupes politiques ce qui est à mon avis fondamentalement différent.

M. LEJEUNE, Chef de Groupe (de son banc). – Le Bureau a refusé, je ne saurais plus dire le sujet, une motion déposée par le PTB. On a dit non, on ne mettra pas cette motion à l'ordre du jour du Conseil.

M. LE PRESIDENT. – Je pense que si vous regardez le nouveau règlement d'ordre intérieur vous ne trouverez pas une ligne à ce sujet. Je donne à présent la parole à M. Julien VANDEBURIE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. VANDEBURIE, Chef de groupe (à la tribune). – Mesdames et Messieurs, Chers Collègues.

J'étais assez étonné de voir le point à l'ordre du jour. Je ne comprenais pas, moi je pensais qu'on allait recevoir une motion de la part du Collège, retravaillée telle qu'elle avait été convenue avec Mme GAILLARD la semaine dernière.

Maintenant, j'ai compris pourquoi le point était revenu à l'ordre du jour de notre Conseil. Il y a eu un article parlant d'ECOLO dans l'Avenir Huy-Waremme. Trois sur les derniers mois, depuis le début de l'année, incroyable, Liège Huy-Waremme Vers l'Avenir, fantastique, fantastique !

Si un projet n'est pas adéquat, on l'a déjà dit et M. LEJEUNE l'a rappelé, alors peut-être que ça n'est plus dans le dernier R.O.I. mais on avait convenu que le Collège revenait avec une proposition... J'ai rien vu du tout ici, voilà, donc, j'en déduis que la volonté c'est de nous faire la

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

leçon parce qu'il y a eu trois articles dans Liège Huy-Waremme incroyable, je comprends que la volonté de la majorité aujourd'hui, PS-MR c'est que médiatiquement, nous ne pouvons exister que si nous sommes dans la majorité.

Merci la démocratie !

M. LE PRESIDENT. – Mme Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune). – Bonjour Chers Collègues.

Alors, je suis assez étonnée de vos remarques ici en séance parce que pour moi, je suis assez novice ici, cela fait un an et demi mais quand on dépose une motion, elle peut être amendée donc moi, je n'ai rien entendu en Bureau. Je ne vais pas répéter ce que mes deux collègues ont dit mais moi, c'est ce que j'ai retenu également.

Alors, je tenais aussi à vous rassurer Mme DEFRANG-FIRKET, c'est que je n'ai absolument pas besoin de visibilité et vous m'avez fait très plaisir en m'expliquant qu'il allait bientôt y avoir un verre, qu'un drink allait être organisé pour remercier toutes ces personnes qui ont travaillé...

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe (de son banc). – J'ai dit « pourrait être envisagé »...

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune). – ... « Envisager ». Et bien moi, je trouve que rien que pour cela, moi c'était pour mettre en avant ce travail qui a été fait dès les premières semaines par des centaines voire des milliers de personnes, des couturières comme vous l'avez dit, des masques, des personnes qui ont été faire des courses.

Voilà, c'était pour mettre en avant toutes ces personnes-là et les remercier. Et alors, ici par rapport à votre genrée, oui les couturières, il y avait des hommes mais il y avait beaucoup de femmes. Alors aussi, ce n'était pas des bénévoles. Il y a une différence entre bénévoles et volontaires, c'est que volontaires au moins elles peuvent rentrer des menus frais au moins et être remerciées par des chèques, c'est juste un merci.

A Gembloux par exemple, l'Echevinat qui a demandé, ils ont payé un Euro et quand j'en ai parlé avec les couturières, elles ont dit et bien même 50 cents ça aurait été cool.

Et alors, je voulais rectifier, Cher Monsieur Cappa, aucun masque n'a été distribué devant le local ECOLO ! Non non, je vais rectifier : si la Ville de Huy ou une autre commune de l'arrondissement avait mis à disposition de l'hôpital de Huy et l'hôpital de Seraing un local pour faire le dispatching des 1.500 blouses qui ont été faites par les couturières de l'arrondissement, on n'aurait pas eu besoin d'utiliser le local d'ECOLO. Aucun masque n'a été distribué au local d'ECOLO. Je vous remercie.

(Brouhaha dans l'assemblée)

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme GAILLARD. M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le

Chef de groupe.

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – Bonjour tout le monde, j'ai raté un Bureau et apparemment c'était très discuté. Ça ne m'était plus arrivé depuis longtemps. Je découvre un débat terrible que j'ai raté, je vais tenter de rattraper le coup.

Donc, je vais commencer par dire d'abord que tout le monde ici ne manquera pas d'éloge pour le travail bénévole qui a été effectué par des centaines et des milliers de bénévoles à travers toute la province et il y en a parmi nous dans cette Assemblée mais si ce travail bénévole a existé c'est aussi, et ça je pense que ça a un peu manqué dans l'intervention de Mme DEFRANG-FIRKET, c'est la faillite de l'Etat, du fonctionnement naturel d'un état qu'il soit fédéral ou régional, et que ça doit être aussi rappelé.

Si on a fait appel à des bénévoles c'est parce qu'on n'a pas su commander en temps et en heure des masques convenables pour la population, je trouve important de le rappeler. Comme je trouve important de rappeler que le débat qu'on a sur travail professionnel, travail non professionnel, c'est aussi parce qu'au début quand on a lancé un appel au volontariat, appel que je soutiens fondamentalement, je trouve qu'on a pas... il y a une étape qu'on n'a pas faite avant cela, c'est d'épuiser toutes les structures professionnelles qui existent sur la province et qui étaient capables de fournir des masques et donc c'est une étape qui n'a pas été jusqu'au bout de la logique et donc du coup, on se retrouve avec un débat très mauvais entre une opposition, un travail professionnel, un secteur qui demande à avoir du travail, un secteur qui doit vivre et des bénévoles qui ont été mis au travail et qui demande aussi une forme de reconnaissance et qui est une reconnaissance juste.

Et donc, le problème qui se pose aussi aujourd'hui, comme l'a dit Mme DEFRANG-FIRKET, elle a donné les chiffres, 956 couturiers et couturières ont répondu à l'appel dans l'arrondissement de Liège et donc quand on parle de cet ordre de grandeur là, on se retrouve finalement dans l'ordre de grandeur d'une petite usine et donc c'est normal j'ai envie de dire qu'on arrive à cet ordre de grandeur là, que les gens se pose la question de la rémunération...

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe (de son banc). – 4 en ont demandé...

M. RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – Ok. Si moi, je possède une petite usine de fabrication de tissu, je vais me demander pourquoi en fait, c'est une sorte de concurrence déloyale par rapport à ces petites PME qui existent.

Ce que je veux dire c'est que le débat n'est pas simple mais que je pense que la volonté du Groupe ECOLO en déposant cette motion c'était surtout d'avoir une forme de reconnaissance pour ce travail bénévole et pas de la visibilité politique et pas les leçons de morale qu'on a ici à chaque fois.

On commence à en avoir vraiment ras la casquette... Vraiment, les interventions qui commencent par « Je vais vous éclairer... » Franchement, s'il y avait moyen d'avoir une autre manière de s'exprimer à cette tribune ce serait vraiment sympa et cela ferait avancer le débat d'une autre manière et ça se... Les accusations de récupération politique et médiatique etc... qui passe dans les médias aujourd'hui, est-ce les groupes de l'opposition ?

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

(Brouhaha dans l'assemblée) ... Allez, bien sûr, allez, oui, franchement... En tout cas, je voulais vous dire que...

M. LE PRESIDENT. – On laisse parler la personne qui est habilitée à le faire, M. RASSAA.

M. RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – Dire que nous soutenons en tous les cas la proposition de motion sur l'état d'esprit qui est formulé dans cette motion. Sur la forme de l'organisation du débat, je ne peux que souscrire à ce qui a été dit par M. LEJEUNE tout à l'heure par rapport au traitement de faveur auquel ont droit les motions du PTB et puis les motions d'ECOLO aussi maintenant apparemment rejoint ce traitement de faveur.

On découvre des choses qui se passent derrière les coulisses et puis, on arrive ici, on a un point qui n'est pas débattu d'abord au Bureau. Bref, on va encore découvrir je pense quelques turpitudes au niveau du fonctionnement démocratique de cette institution et j'espère qu'on aura un débat en Bureau parce que franchement, je trouve que ça ne va pas d'avoir des échanges de ce type là avec des groupes qui dézinguent des motions et franchement, je n'aime pas ce terme, c'est irresponsable et on parle de récupération politique mais on fait applaudir la séance...

Allez... Bref, vous retiendrez que le PTB soutiendra la motion et que le débat peut revenir en Bureau parce qu'il est urgent d'avoir un meilleur fonctionnement démocratique de cette institution.

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, concernant le fonctionnement le meilleur fonctionnement démocratique, la première chose c'est d'être présent en séance, ça c'est une chose, à la réunion de Bureau.

A la réunion de Bureau il a été clairement précisé, nous avons pris connaissance de cette motion, il en a été discuté, chacun est intervenu quand il le souhaitait. En conclusion, nous avons dit : éventuellement, il y aura réunion de Bureau s'il y a consensus sur cette motion qui sera à l'ordre du jour.

Je pense qu'il n'y avait pas eu de consensus, il n'y a pas eu de réunion du Bureau et chaque Groupe a peu s'exprimer, dès lors maintenant, je mets au vote cette motion :

Qui est pour la motion déposée ? Le Groupe PTB, le Groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le Groupe PS, le Groupe MR.

Qui s'abstient ? Le Groupe CDH.

Le Conseil n'adopte pas ladite motion.

M. LE GOUVERNEUR. – Monsieur le Président, je ne prends jamais la parole mais j'aimerais dire... Un Arrêté vient de sortir, je dois encore le lire, il fait 17 pages, un Arrêté royal portant indemnisation pour les volontaires dans le cadre du COVID.

Je ne sais pas ce que ça dit, je dois l'analyser mais je tiens à vous en informer en toute objectivité.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Gouverneur, je ne doute pas un seul instant que le Collège provincial aura à cœur d'examiner cet Arrêté royal.

VII. Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 19-20/212 : Financement du régime de pensions des Députés provinciaux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 19-20/212).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission a soulevé des remarques et des questions. J'invite le rapporteur Mme Deborah COLOMBINI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme COLOMBINI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Dans un climat très serein, une Commissaire est intervenue pour poser la question suivante. Il s'agissait de connaître la signification du terme « Buffer » ? Il nous a été répondu que par ce terme il fallait comprendre la constitution d'un bas de laine obligatoire.

Nous nous sommes ensuite étendu sur les fonds OGEO et ETHIAS et avons rappelé qu'il procédé à un basculement d'un fond à un autre. Et cela s'est très bien terminé.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite intervenir ? Non.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/213 : RESA : Première assemblée générale ordinaire fixée au 17 juin

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020**2020.****Document 19-20/214 : C.I.L.E. : Première assemblée générale ordinaire fixée au 18 juin 2020.****Document 19-20/215 : ECETIA Intercommunale : Première assemblée générale ordinaire fixée au 23 juin 2020.****Document 19-20/216 : ECETIA Finances : Première assemblée générale ordinaire fixée au 23 juin 2020.****Document 19-20/217 : A.I.D.E. : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2020.****Document 19-20/218 : NEOMANSIO : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2020.****Document 19-20/219 : INTRADEL : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2020.****Document 19-20/220 : CHR Citadelle : Première assemblée générale ordinaire fixée au 26 juin 2020.****Document 19-20/221 : ISoSL : Première assemblée générale ordinaire fixée au 30 juin 2020.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 de l'ordre du jour (documents 19-20/213 à 19-20/221) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces neuf documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 7 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces 9 documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte les neuf résolutions.

Document 19-20/222 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 Euros hors T.V.A.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 19-20/222).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 19-20/223 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Divers établissements provinciaux – Mise en conformité des installations électriques – Marché stock 2020-2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 19-20/223).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 11 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

Document 19-20/224 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl «Ferme Didactique de la Province de Liège» – Exercice 2018/Prévisions 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 19-20/224).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Chef de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce lundi, votre cinquième Commission s'est penchée sur le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl «Ferme Didactique de la Province de Liège » en ce qui concerne l'exercice 2018 et les prévisions pour 2019.

Au point 3 de la page 3 du projet de résolution, il est stipulé que « les comptes n'ont fait l'objet d'un contrôle par des vérificateurs aux comptes ». Un membre d'interroge et demande des explications à ce sujet. Il lui est répondu qu'une telle asbl n'a pas besoin de vérificateur interne au vu de sa taille. Par contre, il existe bien un contrôle externe qui lui a bien eu lieu et qui est d'ailleurs mentionné au point précédent. Une clarification pourrait éventuellement être apportée au texte de la résolution pour améliorer la phrase à ce sujet et y mentionner encore plus clairement que le contrôle externe est, lui, bien de mise.

Autre question du même membre avec une demande technique celle-ci, en ce qui concerne le PDF du document scanné qui empêche toute recherche par mot clé puisqu'il s'agit d'une photo du document et non pas un enregistrement du document en PDF. Il lui est répondu que le PDF est utilisé pour éviter toute modification ultérieure du document. Ce souci technique sera transmis aux techniciens pour y être attentifs à l'avenir et permettre aux Conseillers une lecture plus facile.

La troisième intervention de notre membre concerne quant à elle le contrat de gestion de l'asbl qui va être prochainement discuté. Il est demandé où cela en est et si la Commission ne pouvait pas profiter d'un scoop ou de la primeur sur le sujet. Il lui est répondu qu'il n'y aura pas de changement sur la structure du contrat et que, en bonne intelligence et collaboration, il était actuellement discuté avec l'IPA pour le secondaire et le Département scientifique agronomique pour la Haute école.

Cette résolution a été votée par votre cinquième Commission par 7 voix pour, 0 voix

contre et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

Document 19-20/RA/01 : Rapport d'activités 2019 concernant « La Culture et la Jeunesse ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 19-20/RA/01).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, Mme Victoria VANDEBERG à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale

Mme VANDEBERG, Rapporteur (à la tribune).- Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Notre première Commission s'est réunie ce mardi 9 juin et a examiné le rapport d'activités 2019 « Culture et Jeunesse ».

Une première remarque générale est faite, la Commission souligne et félicite l'esprit de synthèse dont a fait preuve la Directrice générale.

Une première question quant à la fréquentation du Bibliobus qu'on voit sillonner les campagnes mais parfois peu d'animations sont présentes aux alentours. Les chiffres exacts qui nous ont été envoyés par mail plus tard donc il y a 7.859 usagers individuels qui ont été comptabilisés en 2019 ainsi que 635 collectivités donc essentiellement des classes, ce qui représente plus de 35.000 usagers induits. Donc voilà pour les chiffres exacts et pour expliquer le peu de présence, il faut savoir que les activités n'ont pas toujours lieu à l'intérieur du Bibliobus, il s'arrête dans les Communes et par le partenariat, effectue les activités dans les écoles, les crèches.

La fréquentation est en tout cas toujours en augmentation et ce service utile à la

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

population, sa suppression poserait problème à une partie de la population.

Une seconde question est posée : la réglementation concernant la fréquentation du bâtiment Belvaux a été modifiée l'année passée par rapport à certains groupes culturels. Cette modification a-t-elle eu un impact ? Il lui est répondu qu'il n'y a pas eu de réaction négative mais cette réglementation permet désormais d'avoir un document pour refuser une demande s'il le faut.

Une question est ensuite posée quant au listing des subsides accordés qui est présent à la toute fin du rapport. La dernière colonne fait état de rapports de contrôle qui est parfois négatif. Que cela signifie-t-il ? Alors, lorsqu'une subvention est octroyée, des justificatifs sont demandés. Parfois les documents attendus ne sont pas rendus ou la subvention n'a pas été utilisée aux fins attribuées. Le dossier peut alors être négatif et dans ce cas, il y a une procédure pour réclamer le subside.

Une quatrième question est posée quant à la carte blanche qui a été signée par le tissu associatif liégeois pour parler des effets de la crise sur le secteur culturel. Il est demandé au Député – Président de nous faire un retour à ce sujet. Cette rencontre fut informative et l'échange fructueux. Cette initiative était cadrée sur Liège, il faut prêter attention aux différentes réalités, celles d'un artiste travaillant seul étant évidemment différentes d'un centre culturel par exemple, les situations sont aussi différentes en fonction du choix de reporter, de postposer les événements.

L'idée est donc de n'oublier personne en arrivant à quelque chose d'homogène sur le territoire provincial en faisant une proposition aux professionnels du secteur qui encadrent de différentes manières, de décliner la culture.

Donc la volonté est là d'aider à l'échelle évidemment de nos moyens ceux qui ont été empêchés de travailler à redémarrer et une réponse sera donnée incessamment sous peu.

Alors, quant au système d'encodage TMS utilisé pour les collections, on envisage la mise en ligne donc des collections de la Fondation, du Château de Jehay, mais quel est le pourcentage actuel d'objets répertoriés ? Au total un million d'éléments de musées, y compris les clichés photographiques sont à encoder. Certaines choses étaient déjà encodées sur Excel, donc il y a parfois une migration des données avec une nouvelle manière d'encodage. Actuellement, plus ou moins 40.000 données sont validées sur internet, le chiffre de 53.000 présent dans le rapport est celui des pré-encodages donc le processus n'est pas terminé, les fichiers sont en ligne uniquement lorsque des photos de qualité sont disponibles.

Pour Jehay et la Fondation d'Art et de la Culture, le travail n'est pas terminé. Parfois, des experts du domaine sont appelés également pour procéder à un inventaire des valeurs afin de tout mettre à jour.

Quel est le coût estimé de cette migration vers le TMS ? Au départ, c'est un projet de 500.000 € avec un coût récurrent de 40 ou 50.000 €. A y rajouter le personnel qui encode en parallèle de ses autres missions.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

L'inventaire ne sera jamais clôturé car les collections augmentent chaque année de 10% par donations ou achats. Ceci-ci, cela a beaucoup avancé durant le confinement.

Alors, pour les nouvelles collections ou les acquisitions provinciales, celles-ci sont maintenant directement encodées dans le TMS donc on ne passe plus par la version papier.

Une autre question est posée par rapport au Musée de la Vie Wallonne. Arrive-t-on à répondre à la demande de visites avec le nombre de guides qui sont disponibles ? Il y a deux guides permanents et une cinquantaine de guides animateurs. Pour les animations en français, on a toujours su répondre aux demandes sans problème ainsi que les animations en anglais. Par contre, en langue allemande et/ou néerlandophone on a parfois des problèmes car nous n'avons pas assez de guides.

Alors, au niveau du prêt des CD qui est en baisse, et par contre l'utilisation des médias en ligne est en hausse, qu'envisage-t-on pour la Médiathèque historique et les vieux CD ? Un groupe de travail réfléchit à toutes ces plateformes. Il faut voir au niveau juridique quelles sont les possibilités d'accès en tant qu'institution publique à certaines plateformes en ligne. Dans le Pôle Bavière, on maintiendra une médiathèque car tout ne peut être supprimé car des éléments importants sont à conserver. Les anciens CD seront en réserve et pourront être demandés sur réservation.

Une dernière question est posée quant au nombre d'inscrits à la bibliothèque qui augmente, par contre le nombre de prêts, lui, diminue. Quelle est l'explication ? La bibliothèque devient un troisième lieu, c'est-à-dire que les gens s'inscrivent, prennent un livre puis viennent surtout pour les ordinateurs et les espaces de travail mais n'empruntent plus spécialement de livres. Dans le futur Pôle, 500 places assises de travail sont prévues, transformant alors vraiment en lieu de travail et de rencontres.

C'est une prise de connaissance donc il n'y a pas eu de vote. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Qui souhaite intervenir ? Personne.

Il n'y a pas de demande d'intervention sur ce rapport donc je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2019 concernant « La Culture et la Jeunesse »

Document 19-20/RA/02 : Rapport d'activités 2019 concernant «Les Fonds Européens».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 19-20/RA/02).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, M. Marc MAGNERY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et tous.

Mon compte-rendu concerne les discussions relatives au rapport d'activités 2019 sur «Les Fonds Européens», document 19-20/RA/02.

Après une agréable présentation de la Directrice de Cellule Catherine Pinet accompagnée par une synthèse PowerPoint de qualité, un Commissaire a posé une question sur les retombées financières pour la Province de l'activité de cette Cellule étant donné que l'objectif affiché de celle-ci est de rechercher et maximaliser nos chances de décrocher des Fonds Européens.

La Directrice répond qu'il est difficile justement de répondre précisément à cette question, au vu notamment de la différence entre les subsides attribués et les montants effectivement perçus après contrôle des dépenses. On pourrait s'atteler à cet exercice global financier.

Un autre Commissaire tient à rassurer l'Assemblée et le premier Commissaire qui a posé la question : vu l'importance des montants en jeu, il n'y a aucun doute sur le fait que le jeu en vaille la chandelle et que le travail de la Cellule soit indispensable

Ainsi s'est terminée la présentation du rapport. C'est une prise de connaissance, il n'y a pas de vote.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ne souhaite intervenir sur ce rapport ? Pas d'intervention, je clos donc la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2019 concernant « Les Fonds Européens »

Document 19-20/RA/03 : Rapport d'activités 2019 concernant «La Supracommunalité et le soutien aux Communes ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 19-20/RA/03).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, M. Irwin GUCKEL à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Premier Secrétaire.

M. GUCKEL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

Plusieurs questions et interventions auront été développées lors de la première Commission. La première concernait les prochaines étapes au développement territorial donc, la réponse a été qu'elles étaient vues et analysées avec Liège Métropole pour le moment.

Qu'en était-il des Points Nœuds et de leur évolution ? Quelle sera la programmation de ceux-ci ? La réponse donnée est que les séances seront analysées avec les experts en mobilité tout prochainement.

Concernant les zones de secours, le dispatching est-il abouti ? Qu'en est-il de sa finalisation ? Un petit rappel a été fait, les buts pour le dispatching c'est l'équipement des zones de secours et d'uniformiser la base technique, ensuite la mise à disposition d'un logiciel unique pour améliorer l'efficacité de l'action sur le terrain.

Une remarque supplémentaire concernant Liège Europe Métropole, donc une attention particulière portée à la représentativité des Bourgmestres et éviter le saupoudrage des subsides.

A propos de l'observatoire de l'habitat transfrontalier, qu'en est-il de l'organisation et du rôle de la Province et la coopération entre les acteurs et y aurait-il des transferts de compétences ? A l'heure actuelle, nous sommes plutôt dans l'échange d'informations.

Merci à vous.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. Marc MAGNERY et Mme Marie MONVILLE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. C'est un plaisir d'ouvrir le bal des interventions sur les rapports d'activités.

L'objectif de Liège Europe Métropole est de favoriser l'émergence et la concrétisation de projets supracommunaux ainsi que la coordination entre les actions menées au niveau des arrondissements, je ne vous apprend rien, ECOLO soutient bien entendu cet objectif et y adhère pleinement.

Si nous nous permettons de prendre la parole sur ce rapport consacré à la Supracommunalité, c'est parce que nous estimons nécessaire de souligner trois enjeux importants.

Tout d'abord, l'enjeu démocratique. La supracommunalité, c'est un peu la naissance d'une Province dans la Province. Une naissance cette fois émanant de la base puisque fondée sur l'association de communes, d'abord au sein de leur arrondissement, ce sont les conférences d'arrondissement, ensuite au niveau provincial, ce qu'on appelle Liège Europe Métropole.

L'importance qu'est amenée à prendre la supracommunalité et l'importance qu'elle a déjà par rapport aux budgets qui y sont consacrés, doit nous faire porter un œil particulièrement attentif sur son fonctionnement. Ce fonctionnement se doit d'être aussi démocratique que possible. Mais dire ça, pour les études de Sciences politiques que j'ai faites, ça ne veut pas dire

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

grand-chose.

Je pointe, Ecolo pointe, deux faiblesses. Tout d'abord, à la Conférence des arrondissements de Liège, où seuls les Bourgmestres sont présents contrairement aux autres Conférences d'arrondissements, il y a là une profonde réflexion à avoir. Bien entendu, on reconnaît l'autonomie qu'ont les Conférences d'arrondissement pour décider de qui en fait partie mais un peu de cohérence et de démocratisation, c'est-à-dire représenter uniquement dans cette Conférence le chef de l'exécutif, les Bourgmestres, ça semble un peu faiblard.

Deuxièmement, la représentation au CA et à l'AG de LEM n'est qu'une représentation indirecte des citoyens. Contrairement à nous, qui sommes élus directs, c'est par le truchement de leur élection au sein même des Conférences d'arrondissement que les personnes y sont présentes. Le lien avec le citoyen se distend encore ! Nous souhaitons que l'AG et le Bureau de LEM soient plus démocratiques, sachant qu'on est bien dans le cadre d'une délégation de pouvoir par la Province. Nous souhaiterions que le Conseil provincial puisse débattre de la méthode d'attribution des sièges à l'AG, au CA et au Bureau de Liège Europe Métropole. Plusieurs pistes de solutions sont possibles et nous souhaitons pouvoir en discuter.

Le deuxième enjeu que nous pointons concernant la supracommunalité, il découle du premier. Comment assurer une attribution des subsides qui dépasse les petits équilibres politiques traditionnels pour marquer une réelle cohérence et une réelle pertinence supracommunale ? Ainsi, concernant la répartition des subsides, nous estimons que les modalités de choix sont parfois plus transparentes à la Province, peut-être pouvons-nous nous en inspirer. De nombreux projets semblent plus être le fruit d'un saupoudrage résultant d'un équilibre politique local ou plus global mais d'un équilibre politique quand même, et qui nuit à une réelle vision de l'intérêt général et supérieure de la Province.

Troisième enjeu, et là je vais terminer sur une note plutôt positive, il s'agit du Schéma Provincial de Développement Territorial. Ce Schéma Provincial de Développement Territorial a été le fruit d'une méthode participative remarquable, notamment grâce aussi à l'appel d'un Bureau d'Etude extérieur qui a pu permettre de se détacher des enjeux locaux et des petites guéguerres qu'on aurait pu avoir entre nous.

C'est un Bureau d'Etude français et ça a été un processus qui a impliqué de nombreux acteurs, pas seulement politiques, et dont le résultat est tout à fait remarquable car il permet notamment de dépasser cet enjeu électoral, souvent on ne voit pas plus loin que le bout de notre nez et notre nez c'est les 5 ou 6 prochaines années pour les mandataires communaux. C'est dommage. Or, ce travail qui a été fait est vraiment un travail qui voit plus loin, d'ici 20, 40, 50 ans et permettre de projeter la Province à cette échéance-là est un travail précieux dont on doit absolument se servir.

Mais on peut se poser des questions sur ce qu'il adviendra de ce travail. Par exemple, comment empêcher un Bourgmestre de vouloir attirer encore de nouveaux habitants dans la 2ème ou la 3ème ceinture, avec les impôts communaux qui les accompagnent, alors que c'est au centre qu'il faut que ça se fasse ? C'est une des conclusions du rapport, comment parviendrons-nous à faire appliquer ce genre de recommandation qui est pourtant une vision partagée du développement territorial de notre province.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

Il faut donc faire du Schéma Territorial un vrai "guide line" et non un catalogue de bonnes intentions. Nous espérons que ce Schéma de Développement Territorial pourra être adopté pas seulement par les Collèges communaux mais aussi par chaque Conseil communal afin qu'il soit approprié par l'ensemble des élus de la province.

Démocratie, réel intérêt supracommunal des projets, Schéma de Développement Territorial, voilà trois enjeux sur lesquels nous souhaiterons entendre la vision du Collège d'ici deux semaines.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Mme MONVILLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Mon intervention rejoint un peu celle de Marc. En fait, par rapport au Schéma Provincial de Développement Territorial donc effectivement, on en a parlé en Commission, maintenant les éléments de réponse pour moi étaient incomplets, donc je me permets de revenir dessus, comme Marc l'a signalé, c'est quand même le fruit d'un long processus de construction, démarré en 2014 et finalisé en 2019. Il répond à de nombreux défis.

La prise de connaissance par les Conseils communaux devait se clôturer normalement début 2020, ce document a donc, en principe, à présent été validé par tous. C'est un outil qui a permis d'orienter les nouvelles thématiques du plan triennal 2020-2022, ça a été dit en Commission et le Président donc a d'ailleurs rappelé qu'il s'agissait d'un guide. Oui, certainement, néanmoins je ne suis pas certaine qu'à l'échelon local, et même qu'à l'échelle des Arrondissements, une appropriation de cet outil soit pleinement garantie.

Donc, compte tenu de toute l'énergie qui a été déployée autour de celui-ci, ma question est de savoir de quelle manière on va l'implémenter au cœur de nos politiques pour le dynamiser, pour en faire un socle plus qu'un guide, quelles sont les éventuelles prochaines étapes ?

J'entends qu'il y a une analyse qui est faite par Liège Europe Métropole mais moi, ce qui m'intéresse aussi, c'est de connaître la vision du Collège par rapport à cela.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Plus personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale, Monsieur Luc GILLARD, Député provincial-Président répondra à ces interventions le jeudi 25 juin.

Document 19-20/RA/04 : Rapport d'activités 2019 concernant « Les Grands Événements ».

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 19-20/RA/04).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre première Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2019 concernant « Les Grands Evénements ».

Document 19-20/RA/05 : Rapport d'activités 2019 concernant « Les Relations Internationales ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 19-20/RA/05).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre première Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants ? Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2019 concernant « Les Relations Internationales ».

Document 19-20/RA/06 : Rapport d'activités 2019 concernant « La Transition numérique ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 19-20/RA/06).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, M. Rafik RASSAA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, re bonjour.

Ce mardi 9 juin, votre première Commission s'est réunie en fin de journée et a débattu du rapport d'activités consacré à « La transition numérique ».

Après une présentation précise et documentée par l'Administration du rapport, deux Commissaires ont posé des questions concernant ledit rapport.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

Un premier Commissaire a pris la parole pour d'abord féliciter le choix du Département de l'application GLPI pour la gestion de son parc informatique et de son helpdesk. Ce logiciel est en effet un logiciel open source gratuit et de qualité.

Il a ensuite posé 3 questions : une question sur les 30 profils VPN et leur suffisance pour gérer actuellement le télétravail.

Il est répondu que ces 30 profils correspondent à des types d'utilisateurs en fonction des applicatifs auxquels l'agent souhaite avoir accès à distance. Que cela permet aujourd'hui à plusieurs centaines de télétravailler avec l'exigence de l'usage du matériel de la Province comme double sécurité ; que l'on a dû augmenter le nombre de licences durant cette période pour permettre à un maximum d'agents administratifs de télétravailler ; enfin, que l'on a testé de réduire ce nombre avec le retour en présentiel des agents mais que ce n'est pas encore le bon moment mais cela a permis néanmoins de bien se préparer à une augmentation à terme de l'usage du télétravail.

Une seconde question porte sur la légère augmentation du nombre de visiteurs du site portail de la Province : quelle comparaison avec d'autres sites institutionnels au-delà de la comparaison avec l'année précédente ?

Il est répondu que la comparaison est rendue difficile car les choix opérés ne sont pas les mêmes dans les autres Provinces ou dans les autres institutions. Le site de la Province de Liège est en effet depuis 2013 un site mastodonte, un site portail qui regroupe des centaines d'autres sites. Madame... je ne me souviens plus de son nom, je suis désolé, la personne de l'Administration explique que ce choix est toujours discuté mais qu'elle continue néanmoins de le soutenir et cela pour trois raisons : la facilité de gestion de tous ces sites derrière un même logiciel de gestion de contenu qui est Drupal, logiciel libre apprécié par le Commissaire, pour l'unicité de l'image renvoyée par la Province et pour la possibilité offerte aux visiteurs de découvrir directement les autres services de la Province quel que soit leur point d'arrivée sur le site.

La troisième question a porté sur la gestion commune des sites web et de la communication sur les réseaux sociaux.

Il est répondu que la Direction des Services Informatiques collaborent évidemment avec la cellule Communication mais que leur but est de leur fournir de outils, de les former à les utiliser en autonomie après un accompagnement rapproché au début du processus. Le Commissaire conclut que la Direction des Services Informatiques ne s'occupe donc que de la fourniture du service au niveau « backend » et que le « contenu » est géré ailleurs dans l'organigramme.

Un autre Commissaire prend la parole est se félicite lui aussi du choix de l'open-source. Il pose la question justement de ce choix et du choix de l'internalisation opérée pour certains services.

La réponse est qu'il n'y a pas de religion en la matière et que les choix sont guidés par le

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

souci de l'efficacité, de la qualité du service et du coût budgétaire. C'est donc du cas par cas.

Une dernière question est posée par le même Commissaire sur la quantité, la politique et le rythme de remplacement du matériel informatique.

Il est répondu que les services provinciaux suivent une politique économe en termes de remplacement (une moyenne de 5 ans) et qu'ils projettent d'améliorer le recyclage du matériel informatique dans un projet conjoint avec la DG Infrastructures.

Voilà, c'était une prise de connaissance, il n'y a pas eu de vote.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. Luc LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. LEJEUNE, Chef de Groupe (à la tribune). – Merci Monsieur le Président.

Une petite réflexion, j'ai pris connaissance du rapport et de la synthèse. Je suis bien d'accord pour dire que des choses sont faites et que tout ne se fait pas en un jour. Et donc, la transition numérique à ce stade-ci est certainement visible pour le personnel et visible pour le secteur de l'Enseignement, pour les élèves, c'est, je pense effectivement le cas avec les projets qui sont mis en place.

Mais ma question est la suivante quelles sont les intentions du Collège quant à une véritable transition numérique vis-à-vis du citoyen ? Quels sont les projets pour que le citoyen, un jour, se rende compte que, effectivement l'Institution provinciale est passée dans un mouvement de transition numérique ?

Voilà. A ce stade-ci, je pense que ce n'est pas encore suffisamment visible, d'où ma question.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Pas d'autre intervention ? Non. Je clos la discussion générale, Monsieur Luc GILLARD, Député provincial-Président répondra à cette intervention le jeudi 25 juin.

Document 19-20/RA/07 : Rapport d'activités 2019 concernant « La Communication ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 19-20/RA/07).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

Mme GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Lors de la deuxième Commission, nous avons étudié le document 19-20/RA/07 - Rapport d'activités concernant « La Communication ».

Les questions suivantes ont été posées : au sujet des antennes d'informations, où les citoyens de l'Arrondissement de Liège peuvent-ils aller se renseigner ? Ils peuvent se rendre directement dans les différents services de l'administration.

Y a-t-il une différence dans la fréquentation selon les années ? Non, la fréquentation reste stable.

Y a-t-il une application de la langue allemande ? Oui, il y a une traduction propre ou une traduction via Eupen. Il y a également un partenariat avec la BRF pour la traduction des différents spots.

Le nombre d'agents indiqués dans le rapport sont-ils des équivalents temps plein ? Non, une personne est à 4/5 temps et une autre à mi-temps.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activité 2019 concernant « La Communication ».

Document 19-20/RA/08 : Rapport d'activités 2019 concernant « La Santé ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 19-20/RA/08).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième Commission s'est réunie ce mardi 9 juin et a examiné le rapport d'activités 2019 concernant « La Santé », document 19-20/RA/08.

La première question posée est une question concernant un problème soulevé lors d'une Commission où un Commissaire avait relevé un souci pour atteindre le standard téléphonique de la médecine du travail. Ce même Commissaire se demande si le problème est résolu.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

Il lui est répondu que le lendemain de la Commission, tout était rentré dans l'ordre. C'était un problème informatique.

La deuxième question est une demande pour que dans les prochains rapports d'activités, le nombre d'agents équivalent temps plein soit mentionné.

Une Commissaire demande une explication sur la présentation des profils locaux de santé et si les données « profil cancer » sont reprises ?

On lui répond qu'il y aura une présentation par les épidémiologistes à une Commission. En effet, les épidémiologistes avec l'aide des CLPS prévoient des présentations dans les différentes Communes pour que celles-ci puissent interpréter les chiffres qui sont dans les PLS.

Une Commissaire demande ce qu'est le « Forum de sécurité urbaine ». C'est l'EFUS. La province de Liège paye une cotisation de 8.000 euros pour participer à ce forum car celui-ci est très intéressant. C'est un lieu d'échanges pour le partage d'expériences entre les régions, les villes etc., notamment au point de vue de la problématique sécuritaire comme le radicalisme.

La dernière question concerne le bus « Sex'Etera » qui ne voyage plus car il n'est plus en ordre au niveau du contrôle technique. La Commissaire demande si une analyse a été faite.

Il lui est répondu que les écoles réclament ce bus. Une analyse a été réalisée pour remettre en ordre de marche le bus, mais cette analyse a été jugée trop peu complète pour évaluer les besoins. L'importance de faire une analyse complète et sérieuse est soulevée et est en cours pour mettre un outil différent en route.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2019 concernant « La Santé »

Document 19-20/RA/09 : Rapport d'activités 2019 concernant «Les Affaires sociales».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 19-20/RA/09).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Serge ERNST à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

La deuxième Commission avait à l'ordre du jour l'analyse du rapport d'activités des Affaires sociales.

Après une présentation du rapport, une question est posée comme pour les autres rapports d'activités : est-il possible d'obtenir le nombre d'équivalents temps plein par service pour le prochain rapport d'activités ?

Il est demandé ensuite des explications concernant la modification de l'organigramme de l'Open Ado et la Cellule prévention suicide.

Il est répondu que les services ont été fusionnés pour faciliter le travail et l'approche de la thématique du suicide. Des affiches également ont été réalisées au mois de mai.

Concernant le projet proposé dans les écoles, il est précisé que le projet permettait d'adapter les cours de récréation pour répondre à la problématique du harcèlement avec des coins calmes et de repos pour les enfants.

Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2019 concernant « Les Affaires sociales ».

Document 19-20/RA/10 : Rapport d'activités 2019 concernant « Les Sports ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 19-20/RA/10).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Yves DERWAHL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DERWAHL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

La deuxième Commission s'est réunie en date du 9 juin 2020 et pas moins de 8 questions ont été posées par une Commissaire de la minorité.

Une question concernait le vade-mecum Assistance gazon, une autre concernait les bénéficiaires dans le cadre du premier diplôme du brevet foot, une troisième question concernait le nombre d'équivalents temps plein et la Commissaire a exprimé le souhait de recevoir si possible les noms assortis d'une photo car on voit souvent des gens de l'administration et on ne

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

sait pas vraiment qui c'est.

Quatrième question qui a été posée concerne l'Académie. La Commissaire a voulu savoir par qui les cours ont été dispensés. Il lui a été répondu que ce sont souvent les moniteurs des ASBL ou bien les fraîchement diplômés dans le sport.

Une question a été posée aussi pour savoir si le personnel dispose d'un vélo. On a répondu que deux vélos sont à disposition du Service Sports.

Une autre question concernait la plongée, pour savoir si on reçoit un brevet à la fin. On lui a répondu que oui.

Une question concernait la grosse différence entre les subventions demandées et les subventions reçues. Il lui a été répondu que l'apport de justificatifs manque souvent.

Et puis finalement, la dernière question concernait les bombes d'équitation. Je vous rassure, il n'y a aucune connotation sexuelle, les bombes d'équitation se sont des casques pour faire du cheval. Voilà.

Une question de l'autre membre de la minorité qui concernait les grands événements en 2020, Madame la Députée Vice-Présidente renvoie à l'article 3 du règlement du Gouverneur annulant tous les grands événements sauf ceux d'envergure internationale, et plus précisément le Jumping et le Meeting international d'athlétisme sont reportés et, si j'ai bien noté, le tour de la Province est annulé.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2019 concernant « Les Sports ».

Document 19-20/RA/11 : Rapport d'activités 2019 concernant « Le Tourisme ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 19-20/RA/11).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, M. Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le Député provincial Robert Meureau avait demandé un rapport synthétique et il donne la parole au Directeur de la FTPL Jérôme Aussems qui fait donc sa présentation.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

Après la présentation, un Commissaire revient sur le chapitre cyclotourisme et mobilité douce pour constater la réelle avancée du réseau Points Nœuds et de la cartographie en province de Liège. L'actualité démontre un réel engouement pour le vélo et les ventes explosent, surtout les vélos électriques. Il convient d'être volontariste et d'accompagner la tendance.

D'où la question : dans ce réseau quid de l'intention d'y inclure des points de rechargement pour les vélos électriques ? Quid de la cartographie numérique et papier y relatives et quid du financement des infrastructures ?

Monsieur Aussems répond qu'avec l'aide des Maisons du Tourisme, une cartographie pour des aires de repos est en cours. L'objectif est d'y fournir un maximum d'informations touristiques sur les alentours. L'avis du CGT a été sollicité et la demande de soutien financier pour implanter ces aires de repos également. Le CGT finaliserait une étude pour la mise à disposition d'une boîte à outils pour ces aires de repos. Celles-ci intégreraient l'aspect rechargement des vélos électriques.

Les cartes Points Nœuds sont disponibles pour 2 zones sur 4. Le planificateur, application digitale, est opérationnel même si tout n'est pas balisé.

Un second Commissaire suggère que la comparaison des fréquentations des sites provinciaux et para-provinciaux se fasse sur la moyenne des 5 dernières années plutôt sur que la dernière année. Il précise que le rapport d'activités est de qualité. Le Député provincial adhère franchement à la proposition, j'ai marqué « franchement », je pense que c'était le cas, et précise aussi qu'il serait opportun de neutraliser pour le futur la fréquentation 2020, au vu de la situation exceptionnelle.

Après avoir remercié les Services pour leur engagement, le Député provincial annonce que dans le cadre de la problématique de l'accessibilité des personnes à besoins spécifiques, la Province et la FTPL ont posé leur candidature à la reconnaissance Pulica Awards 2020, si j'ai bien compris. La Province a été retenue et a obtenu le prix du public. Le prix sera remis le 17 septembre prochain à Bruxelles.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2019 concernant « Le Tourisme ».

Document 19-20/RA/12 : Rapport d'activités 2019 concernant « L'Administration ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 19-20/RA/12).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Isabelle GRAINDORGE, à nous en faire connaître les

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GRAINDORGE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce lundi 8 juin, la troisième Commission s'est réunie et a examiné le document 19-20/RA/12 intitulé Rapport d'activités 2019 de l'Administration.

Ce rapport a été présenté sous forme de PowerPoint aux membres de la troisième Commission et a suscité deux questions de la part d'un Commissaire.

Au cours de la présentation, il a été mentionné l'amélioration de l'approche qualitative mais un Commissaire souhaitait avoir plus d'informations en supposant que cette approche était en rapport avec les évaluations.

Le Directeur général a répondu que l'approche qualitative ne concernait pas uniquement les évaluations des membres du personnel mais qu'il y avait aussi de nombreux rendez-vous afin d'examiner les profils pour de la mobilité interne en fonction des réels besoins des services et également, par exemple, pour être à l'écoute des personnes souffrant de handicap.

En ce qui concerne le système d'évaluation, une nouvelle procédure est en place. Elle se déroule en plusieurs étapes avec d'abord des entretiens de fonctionnement permettant une discussion puis un entretien d'auto-évaluation avant la vraie évaluation.

Il précise que tous les responsables hiérarchiques ont été formés pour que cela se passe au mieux.

La deuxième question concernait les envois postaux, vu l'apparition des transmissions numériques.

Il est répondu qu'il y a actuellement un travail sur la dématérialisation des courriers grâce, par exemple, au scannage qui devrait alléger les choses aussi bien sur les documents entrants que sortants. Actuellement aucune statistique n'existe mais cela pourrait être réalisable.

Monsieur le Député termine en ajoutant que le nouveau système d'évaluation a été mis en place lors de la législature précédente et que le « plus » de ce système, est la colonne « à améliorer » car elle intervient dans le choix du Collège pour les renouvellements de contrats ou lors de la nomination de certains collaborateurs. Il finit par des remerciements à M. le Directeur général pour ses qualités dans la gestion des dossiers mais également dans la gestion de ses équipes et pour tout le travail de l'ombre qu'il fournit.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2019 concernant

«L'Administration».

Document 19-20/RA/13 : Rapport d'activités 2019 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 19-20/RA/13).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, Mme Assia MOUKKAS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MOUKKAS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous, chers Collègues.

Lors de la réunion de la troisième Commission ce lundi 8 juin, le rapport d'activités 2019 document 19-20/RA/13 concernant le Service des Sanctions administratives communales a suscité des questions et les remarques suivantes.

La première question, un Commissaire se pose la question sur les dossiers classés sans suite, es- ce qu'il y a un contact qui s'établit avec les intéressés ?

Madame Angélique BUSCHEMAN la Chef de Division Sanctions Administratives Communales de la Province et la sanctionnatrice lui répond que non, forcément, nous travaillons sur base de PV rédigés par la police lors des infractions. Vu que plusieurs infractions nous ont été transférées telles que les « coups et blessures » ou « vols simples » nous devons être très rigoureux. C'est à nous de voir si les éléments sont suffisants pour continuer la procédure ou non.

Surtout que la totalité des dossiers classés en matière environnementale tient surtout au principe de présomption d'innocence, car il appartient au Fonctionnaire Sanctionnateur d'établir avec certitude la responsabilité de la personne suspectée avant de la sanctionner.

Donc, elle continue aussi pour expliquer pourquoi parfois il y a des dossiers qui sont classés mais sans suite, donc il y a aussi une autre part importante des dossiers qui sont classés qui concerne des cas de plaintes et des dénonciations entre voisins. Souvent, elles ne peuvent pas être vérifiées car ces dénonciations sont... Souvent, ils interviennent après un conflit de voisinage donc ils font le rapport, donc ils trouvent qu'il y a déjà un conflit précédent donc ils trouvent que après deux semaines ou deux mois il y a toujours une dénonciation qui vient, dont il est impossible de continuer la procédure ou de prendre une décision objective.

La fonctionnaire rappelle aussi que les infractions doivent d'abord faire l'objet d'une enquête préalable de police et les prérogatives en vigueur font l'objet d'un échange régulier entre le Service et la police.

Le même Commissaire rajoute une remarque concernant la cartographie qui représente

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

les 62 Villes et Communes partenaires, dans la présentation, dans le rapport, on a eu une présentation de ce rapport devant la Commission et il propose d'intégrer cette cartographie dans le rapport, ce serait vraiment une bonne chose.

Une deuxième question par un autre Commissaire concerne le taux de recouvrement. Un Commissaire s'interroge sur le taux avancé de 50% à 60% est-il stable ? Le Commissaire ajoute que c'est un élément important pour analyser le travail effectué par le Service.

La fonctionnaire répond que, avec la crise de COVID19, nous avons continué à travailler, nous avons eu la même charge de travail et le traitement des dossiers aussi. Cependant, elle n'avait pas de réponse à cette question parce qu'elle attend toujours les chiffres de la part des Communes et une fois que ces chiffres seront dans le Service, ils vont les communiquer.

Le Député, à ce moment-là, prend la parole pour ajouter qu'une fois disponibles, ces chiffres seront communiqués à la Commission par le Service des Sanctions Administratives Communales et que le document sera publié.

Le Député ajoute aussi qu'il ne manquera pas l'occasion pour remercier le Service des Sanctions Administratives Communales, en rappelant que c'est un Service précieux qui doit travailler régulièrement et en collaboration avec la police surtout pour une mise à jour régulière de la réglementation qui est en vigueur.

Pour finir, le Député intègre une proposition précédente d'un Commissaire de rajouter plusieurs années dans la présentation des statistiques et les chiffres parce que ça visualise plus une comparaison significative.

Voilà, merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2019 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

Document 19-20/RA/14 : Rapport d'activités 2019 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 19-20/RA/14).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Isabelle GRAINDORGE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GRAINDORGE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers

Collègues.

Ce mercredi 10 juin, la quatrième Commission s'est réunie et a examiné le document 19-20/RA/14 intitulé rapport d'activités 2019 concernant «Les infrastructures et l'Environnement».

Ce rapport a été présenté sous forme de PowerPoint aux membres de la quatrième Commission et a suscité plusieurs questions de la part des Commissaires.

Une Commissaire interroge sur plusieurs points du rapport. La première question se rapporte sur le réseau Points Nœuds et Vélotour. La Commissaire se demande pourquoi celui-ci est peu développé au niveau de la Hesbaye.

Le Directeur général lui répond que le réseau se développe suivant une logique de déplacements plutôt que par ordre alphabétique. Les agents parcourent la région à vélo ou à pied afin de se rendre compte du terrain. Ils ont commencé par la colonne vertébrale de l'axe de la Meuse avec Liège. Actuellement, ils débutent justement la zone de Hesbaye avec des parcours qui commencent à se mettre en place.

La deuxième question se rapporte à l'application UGO et la Commissaire se demande quel est le coût de l'adhésion d'une Commune. Elle se demande également quand est-ce que l'on va arrêter « Covoit' Stop » car beaucoup de moyens ont été mis dans le projet qui est un flop.

La réponse est que le prix est celui qui a été obtenu au moment de l'attribution du marché et c'est celui qui était le moins cher. Cela fonctionne par bulle et le prix est calculé en fonction du nombre de personnes inscrites dans la bulle tout en respectant le RGPD donc le Règlement Général sur la Protection des Données. Il est précisé que l'application UGO a été mise en place en septembre et qu'il était prévu de connecter les deux plateformes donc UGO et Covoit'Stop mais cela a été retardé vu le Covid 19.

Monsieur le Député complète en confirmant que ce n'est pas un scoop de dire que « Covoit'Stop » ne fonctionne pas et les choses mises en places n'atteignent pas les objectifs souhaités. La connexion entre les personnes ne se fait pas et pour essayer de récupérer l'investissement, on va essayer de récupérer un maximum de panneaux et de données qu'on replacera dans UGO.

La Commissaire demande alors s'il y aura un coût supplémentaire pour les Communes qui adhèrent déjà à l'application UGO si elle inclut l'application Covoit'Stop.

Vu qu'il s'agit d'une bulle qui rentrera dans une autre bulle, il serait difficile de ne pas conserver le prix actuel et donc, de ne pas l'augmenter.

Elle pose ensuite une question au sujet du service voirie car il s'emblerait qu'il n'y ait plus eu de contact avec le Ministre en charge depuis 2018.

Il lui est répondu que c'est la Région qui doit revenir vers nous et qu'en effet, elle n'est pas revenue depuis 2018. C'est assez embêtant car nous avons des Communes pilotes et actuellement nous attendons qu'on nous dise comment il faut faire les Atlas.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

Elle se renseigne ensuite sur la « Fresque du climat » car c'est la première fois qu'elle la voit apparaître dans le rapport d'activités et que cela semble très bien.

Il lui est répondu que c'est une découverte qui a été faite sur un Salon, qui vaut vraiment la peine quand on le vit et qu'on en fait la publicité mais essentiellement au niveau communal.

La Commissaire demande alors s'il existe un listing reprenant des subsides en nature proposés par la Province tels que les prêts de tables, les dispositions de locaux... Il lui est répondu qu'on dispose d'un cadastre et que les Communes sont bien au courant car un grand nombre a déjà utilisé ce service.

On octroie ces subsides en nature ou en espèce également aux ASBL en fonction des projets qui sont analysés avec des éléments concrets.

S'il y a le moindre soupçon à la bonne foi d'une ASBL on peut tout à fait refuser de l'accueillir dans nos locaux. Nous refusons également les réunions systématiques de nature politique ou philosophique à la discrétion du Collège pour éviter de donner une image à nos locaux. Nous fonctionnons donc plutôt à l'inverse, c'est-à-dire que plutôt que de fournir un listing avec lequel on pourrait faire son marché en demandant même des choses pas spécialement nécessaires mais qui sont présentes dans la liste, nous préférons répondre aux demandes spécifiques.

Il précise que la Province ne fait plus ni de prêt, ni de location de chapiteaux car il fallait énormément de personnel technique qui accumulait des heures supplémentaires pour le montage et le démontage. Le service est maintenu avec le passage d'un marché sur les locations de chapiteaux qui est ouvert aux Communes. La récupération de l'argent lié aux heures non prestées par le personnel technique pourra éventuellement être redistribuée pour effectuer le paiement du montage.

Un deuxième Commissaire salue la qualité de la présentation et le dynamisme du Département. Il s'étonne cependant que toutes les Communes n'adhèrent pas au système de mutualisation pour l'épandage vu le prix du sel et les difficultés parfois d'en trouver. Il remarque également que certaines Communes de la Province du Luxembourg se sont également associées, serait-ce parce que nous sommes les seuls à le proposer ?

Il lui est répondu que nous sommes les seuls à proposer ce service qui est assez coûteux car nous faisons les stocks pour eux. Certaines Communes n'adhèrent pas car elles ont parfois du sel gratuit de certaines sociétés présentes dans leur Commune ou simplement pour une raison culturelle. Par exemple, dans la Province de Luxembourg, ils ont plus l'habitude de pneus neige et ont donc moins peur de rouler sur la neige.

Ce commissaire pose ensuite une question sur le projet "Renowatt" pour savoir si on a réfléchi à souscrire au modèle régional. Il salue l'efficacité énergétique dans tous les projets et même l'audace technologique dans certains projets comme la mise en place d'un système de pompe à chaleur géothermique.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

Le Directeur général répond qu'il est plutôt d'avis de faire des projets plus précis. Il précise également que le gros avantage de la Province par rapport aux Communes est la visibilité car nous avons su varier et on est assez content du résultat.

Un autre Commissaire intervient concernant le dégagement des ruisseaux et se demande si c'est dû aux castors et si on a une idée du coût dû à ces rongeurs.

Il est répondu qu'en effet, nous avons reçu beaucoup de demandes pour enlever des barrages de castors, ce qui est d'ailleurs un travail assez dangereux. Il serait possible d'identifier les coûts.

Monsieur le Député précise cependant que aussi bien l'animal que son habitat sont protégés.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2019 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement ».

Document 19-20/RA/15 : Rapport d'activités 2019 concernant « L'Agriculture et la Ruralité ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 19-20/RA/15).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil provincial prend connaissance du rapport d'activités 2019 concernant « L'Agriculture et la Ruralité ».

Document 19-20/RA/16 : Rapport d'activités 2019 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 19-20/RA/16)

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

questions. J'invite donc le rapporteur, M. Hajib EL HAJJAJI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. EL HAJJAJI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues du Conseil provincial.

Notre cinquième Commission s'est réunie ce lundi 8 juin et a examiné le point relatif au rapport d'activité 2019 concernant l'Enseignement et la Formation, document 19-20/RA/16, en remerciant d'emblée les agents provinciaux pour le travail réalisé et en prenant conscience, au travers de la présentation, de la palette d'actions, de projets et d'initiatives organisées par notre Province.

Un Conseiller demande à pouvoir connaître les raisons de l'augmentation du nombre de mises en disponibilité du personnel, plus de 300. Il lui est répondu que tous les agents ont été réaffectés en fonction notamment d'ouverture ou de fermeture de classes en fonction du nombre d'inscrits, processus tout à fait classique au demeurant et qu'aucun agent ne se retrouve sans aucune fonction au sein de notre Province.

Un Conseiller demande s'il est normal qu'une application en vigueur au sein de la Province soit maintenue par une personne renseignée dans le rapport comme étant retraitée en date de septembre 2017. Il lui est répondu que si la personne est bien retraitée, d'autres personnes assurent bien la gestion de ladite application.

Un Conseiller demande s'il est possible de promouvoir les logiciels libres auprès des professeurs et des élèves en lieu et place du logiciel Microsoft Office 365. Il lui est répondu que la licence n'est achetée que pour le professeur et donne accès automatiquement à une licence gratuite à ses étudiants dans le cadre de leur année d'étude et que chaque étudiant dispose de 5 licences pour son utilisation personnelle sur plusieurs supports.

La licence payante a permis d'utiliser notamment le logiciel Teams durant la période de Covid19 pour organiser des vidéoconférences entre les étudiants et les professeurs, d'où son intérêt avéré. Aucune application similaire en mode « logiciel libre » n'existe à la connaissance des responsables de l'enseignement provincial présents mais cela mérite à tout le moins une analyse. Sur le même sujet, un autre conseiller demande le coût de la licence Office et la disponibilité offerte aux utilisateurs de l'Ecole virtuelle : un marché public a bien été mis en place et cette ressource est bien accessible à l'ensemble des étudiants de la Province.

Un Conseiller demande si la place accordée à la démocratie, telle qu'indiquée dans le rapport, permet de la concrétiser au sein des établissements via notamment pour prendre un exemple concret les délégués de classes. Pour ce Conseiller, la démocratie, plus que de s'enseigner, se vit !

Il lui est répondu qu'au-delà de la sensibilisation à l'exercice de la démocratie et les conseils de participation en secondaire, il y a effectivement des délégués de classe désignés dans plusieurs établissements de la Province, même s'il n'a pas pu être confirmé que toutes les classes disposent à ce jour d'un ou d'une délégué(e) de classe.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

Un Conseiller demande à connaître la portée pédagogique de certaines excursions pour le moins interpellantes de l'asbl Carrefour comme Europa Park ou la Mer du Nord. Il lui est répondu que les activités sont choisies paritairement avec les bénéficiaires et qu'il existe une pondération entre les destinations plus récréatives et d'autres destinations plus culturelles, à la portée pédagogique certaine.

Un autre Conseiller demande si les catégories « enseignement en alternance » et « enseignement spécialisé » ont aussi accès à l'école virtuelle. Il lui est répondu qu'ils ont tous accès à l'école virtuelle mais que cette ressource mise à leur disposition est moins utilisée vu les périodes de stages ou d'activités pratiques de certains étudiants.

Un Conseiller demande si l'adoption de Moodle va coexister avec l'école virtuelle ou la supplanter. Il lui est répondu que ceux-ci évolueront en lien et qu'il sera donné priorité à l'école virtuelle qui constitue une porte d'entrée à ces savoirs virtuels.

Un Conseiller demande si l'ouverture de nouvelles classes de type DASPA est soumise à négociation dans les bassins d'enseignement ? La réponse est oui et que pour certaines activités, notamment la construction, elles bénéficient du soutien précieux des moyens octroyés via ces bassins.

Un Conseiller demande à connaître la situation plus difficile dans les enseignements provinciaux notamment de Seraing et de Herstal, au sujet de la norme de maintien de 400 élèves. Il lui est répondu que la situation difficile de ces deux établissements est bien connue et que des efforts sont fournis pour faire connaître ces établissements. Il lui est répondu aussi que la Province tente de mettre en place d'autres formations, comme à Huy, qui accueillent de nouveaux publics en formation et qui permettent d'augmenter le nombre d'élèves.

Un Conseiller demande, enfin, s'il y a eu une évaluation des premières adoptions de la CPU ou encore des plans de pilotage ? Il lui est répondu que la période du Covid19 a porté préjudice à ces dynamiques et que celles-ci sont évaluées, à ce stade, positivement.

S'agissant d'une prise de connaissance et d'une prise d'acte, il n'y a pas eu de vote pour ce point. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : Mme LUX et M. LEJEUNE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LUX, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci Monsieur le Président. En fait, je voulais juste quelques précisions par rapport à nos longs travaux de lundi.

J'aurais voulu savoir si, concernant la baisse d'élèves dans certaines filières et on avait eu une analyse des causes de cette diminution au fil des années, si on avait fait des analyses des filières et une évaluation de ces filières notamment celles qui attirent moins d'étudiants que d'autres, même si elles sont au-dessus de la barre des 400 élèves. Et j'aurais voulu savoir en fait si on faisait aussi des analyses par rapport au monde du travail et ses besoins pour investir dans des filières porteuses d'avenir.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. M. LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de Groupe.

M. Luc LEJEUNE, Chef de Groupe (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, une dernière intervention générale.

J'aurais pu faire cette intervention d'entrée de jeu, je profite finalement de la présentation du dernier rapport d'activités pour faire au Collège une suggestion en rapport avec le PST, le PST, Plan Stratégique Transversal.

J'en parlais lors de la Commission et j'avais déjà suggéré que chaque rapport d'activités soit mis en ligne par rapport au PST, je sais que le prescrit légal c'est deux évaluations sur la législature par le Collège mais je pense que pour une meilleure appropriation par le personnel et une meilleure appropriation par le Conseil provincial du PST, il serait souhaitable que le Collège demande à l'Administration que chaque rapport d'activités soit mis en ligne par rapport à ces objectifs stratégiques qui sont repris dans le PST.

Le travail a été fait pour certains rapports alors cela me conforte dans l'idée que c'est une bonne suggestion. Certains rapports d'activités ont été mis en ligne d'autres pas, ma suggestion c'est que dès l'année prochaine tous les rapports d'activités soient mis en ligne par rapport à ce PST.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Chef de groupe. M. RASSAA, vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune). – Re bonjour.

Madame la Députée, le 27 mars 2017, j'interrogeais le Collège à propos de la certification par unités dans l'enseignement technique et professionnel en demandant une évaluation de ce système avant toute généralisation.

A l'époque, ma demande a été balayée en invoquant des Décrets communautaires auxquels il fallait bien se contraindre. Aujourd'hui, on est deux années plus tard et on est à 13 formations techniques et professionnelles dans le régime de la CPU à partir de 4ème et 2 sont dans le régime de la CPU à partir de la 7ème.

Même si le rapport d'activité s'en défend, pour ma part, je pense que cette CPU participe d'une vision adéquationniste de l'enseignement technique et professionnel qu'il faut absolument éviter.

Je vous réitère donc ma demande d'évaluation de cette adoption de cette CPU, évaluation que l'on souhaite publique, ouverte aux critiques des enseignants du terrain. Nous souhaitons

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2020

en attendant un moratoire sur la généralisation de cette CPU et attendons votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il d'autres intervenants ? Non. Je clos la discussion générale. Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, répondra à cette ces interventions le jeudi 25 juin.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2020

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 25 juin 2020 à 16H30. Je vous remercie.

La réunion publique est levée à 18h45'.